

Mise en réseau des Conseils de Développement (CDD) de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

Compte rendu de la visioconférence du 19 mars 2021

Les participants :

| | |
|---------------------------------|---|
| Bernard TOMASINI | Président du CDD CASA |
| Dominique LEMPEREUR | Membre du Bureau de la CNCD/ VP CDD Cc les Sorgues du COMTAT |
| Christian LOUIS | Représentant du Pays de Fayence |
| François-Xavier KOEMPGEN | Directeur du CDD de la CASA |
| Jean-François CARRASCO | VP du CDD de la CASA |
| Jean-Marc ROCCHI | Représentant du CDD du PETR PAYS D'ARLES |
| Bernard MAURY | Directeur du CDD METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (CDD TPM) |
| Véronique TURRI | Représentante du CDD CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE (CAVEM) |
| Michel CRESP | Président du CDD TPM |
| Pascale GILLET | Chargée de mission du CDD de la METROPOLE APM |
| Stéphane AMOUR | Représentant du CDD du Parc Naturel des Préalpes d'Azur |
| Gilbert FARNAUD | Représentant du Parc Naturel du Verdon |

Le Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur compte 17 Conseils de Développement dont certains sont en cours de renouvellement. Ces instances représentent 3 Métropoles, 7 Communautés d'Agglomération, 4 Communautés de Communes, 2 Pôles d'Equilibre Territoriaux, et 3 Parcs Naturels Régionaux.

Par ailleurs, 5 Conseils de Développement sont en cours de création.

Cette visioconférence a pour finalité de traiter les sujets suivants :

- ✓ **Objectifs de la Coordination régionale**
- ✓ **Participation aux 13^{èmes} rencontres des CDD à Saint Raphaël**
- ✓ **Composition d'un Bureau opérationnel de préfiguration**

✓ **Reconnaissance de la représentation régionale auprès des Institutions (Préfecture de Région, Conseil Régional, CESER)**

L'objectif de la coordination régionale est que les conseils de développement puissent partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs travaux et les problématiques qu'ils rencontrent.

Pour cela, la première étape est de faire connaissance en constituant un annuaire des CDD de la Région avec une fiche signalétique.

Les sujets transversaux évoqués sont : les problématiques de financement, notamment pour les structures de forme associative, les relations entre les CDD et les élus locaux et la prise en compte de propositions des CDD par les décideurs publics.

I. Participation aux 13^{èmes} rencontres des CDD à Saint Raphaël

Les 13^{èmes} rencontres nationales des CDD se tiendront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM) à Saint-Raphaël. Un Comité de Pilotage a été créé pour préparer ces rencontres. Le CDD de la CAVEM, de Sète Agglo pôle Méditerranée, du Pays d'Arles, d'Aix Marseille Provence, des Balcon du Dauphiné, et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en font partie.

Il est proposé d'organiser, en marge de ces rencontres, un moment de convivialité avec les représentants des Conseils de Développement de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Il est également proposé qu'une table ronde de ces rencontres soit dédiée à la question des mises en réseau régionales.

II. Composition d'un Bureau opérationnel de préfiguration

Afin de mettre cette coordination régionale sur les rails, un Bureau opérationnel de préfiguration est créé. L'objectif de ce Bureau est d'être à la manœuvre pour faciliter et préparer les sujets de la coordination. Sa composition doit refléter les différents EPCI du territoire.

Après échanges, le Bureau de préfiguration est constitué de la manière suivante :

Pour les Agglomérations : le CDD de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), et le CDD de la Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée. (CAVEM)

Pour les Communauté de Communes : le CDD de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Pour les Métropoles : le CDD de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)

Pour les PETR et les PNR : le CDD du Pays d'Arles

En appui au Bureau : 2 techniciens (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et Métropole Toulon Provence Méditerranée)

Les réunions du Bureau de préfiguration se tiendront en visioconférence un fois par mois.

III. Reconnaissance de la représentation régionale auprès des Institutions (Préfecture de Région, Conseil Régional, CESER).

Le calendrier de la coordination régionale doit prendre en compte celui des élections des conseillers régionaux. L'objectif est d'être en ordre de marche pour formuler des propositions après le renouvellement du Conseil Régional.